

# Le biocontrôle : de quoi parle-t-on ?

Solutions basées sur des **interactions** et des **mécanismes naturels**

Protection contre les stress **biotiques** (maladies, ravageurs, adventices)

Gestion des **équilibres des bioagresseurs** plutôt que leur éradication

S'adresse à **tous les types d'agriculture** (conventionnelle, bio, urbaine, ...) et aux **JEVI\***

## QUATRE CATÉGORIES DE PRODUITS

### Les microorganismes



Source Koppert

- Bactéries
- Champignons
- Virus

### Les macroorganismes



Source Koppert

- Insectes
- Acarions
- Nématodes

### Les médiateurs chimiques



Source BASF

- Phéromones
- Kairomones

### Les substances naturelles d'origine



Source Arysta

- Végétale
- Animale
- Microbienne
- Minérale

## QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

### AMM

Hormis les macroorganismes, les trois autres familles de produits de biocontrôle sont des produits phytopharmaceutiques et relèvent du **Règlement CE n° 1107-2009**. Ces produits doivent avoir une AMM (Autorisation de mise sur le marché) délivrée en France par l'ANSES pour pouvoir être commercialisés.

### Macroorganismes

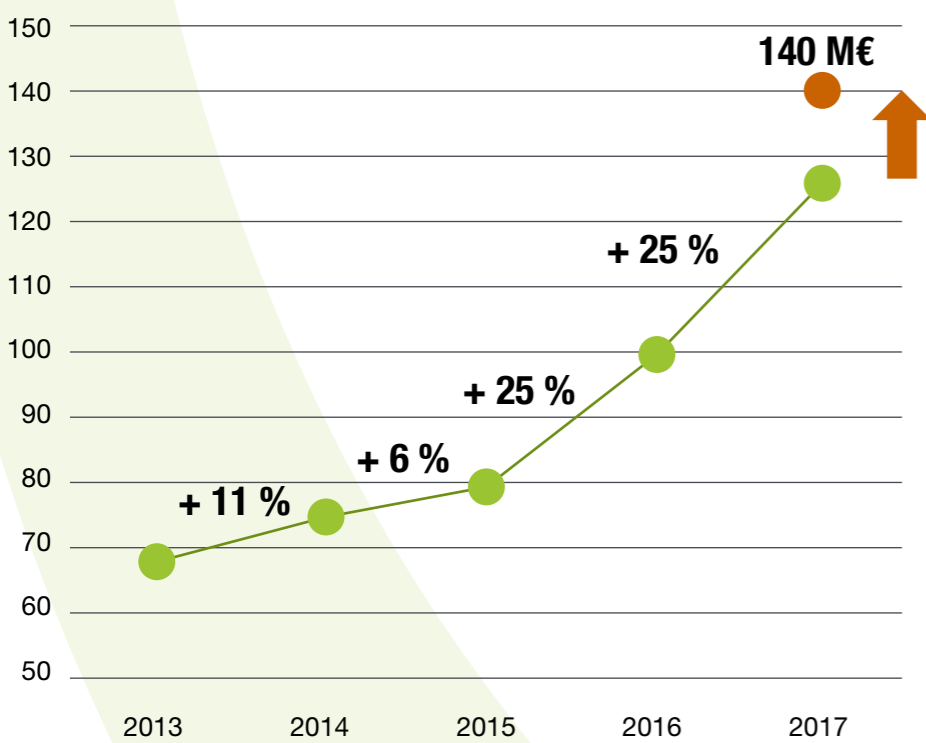
La commercialisation de macroorganismes indigènes à l'un ou plusieurs des 10 territoires nationaux considérés ne demande pas d'autorisation particulière sur les territoires concernés. En revanche, l'entrée sur le territoire et l'introduction dans l'environnement d'un macroorganisme non indigène sont soumises à une autorisation préalable (article L.258-1 du CRPM).

### Listes

Il existe deux listes (non exhaustives) de produits de biocontrôle : une liste dite « T0 » des macro-organismes non indigènes (arrêté du 26 février 2015), une liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle établie par le Ministère en charge de l'agriculture (DGAL) au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du CRPM.

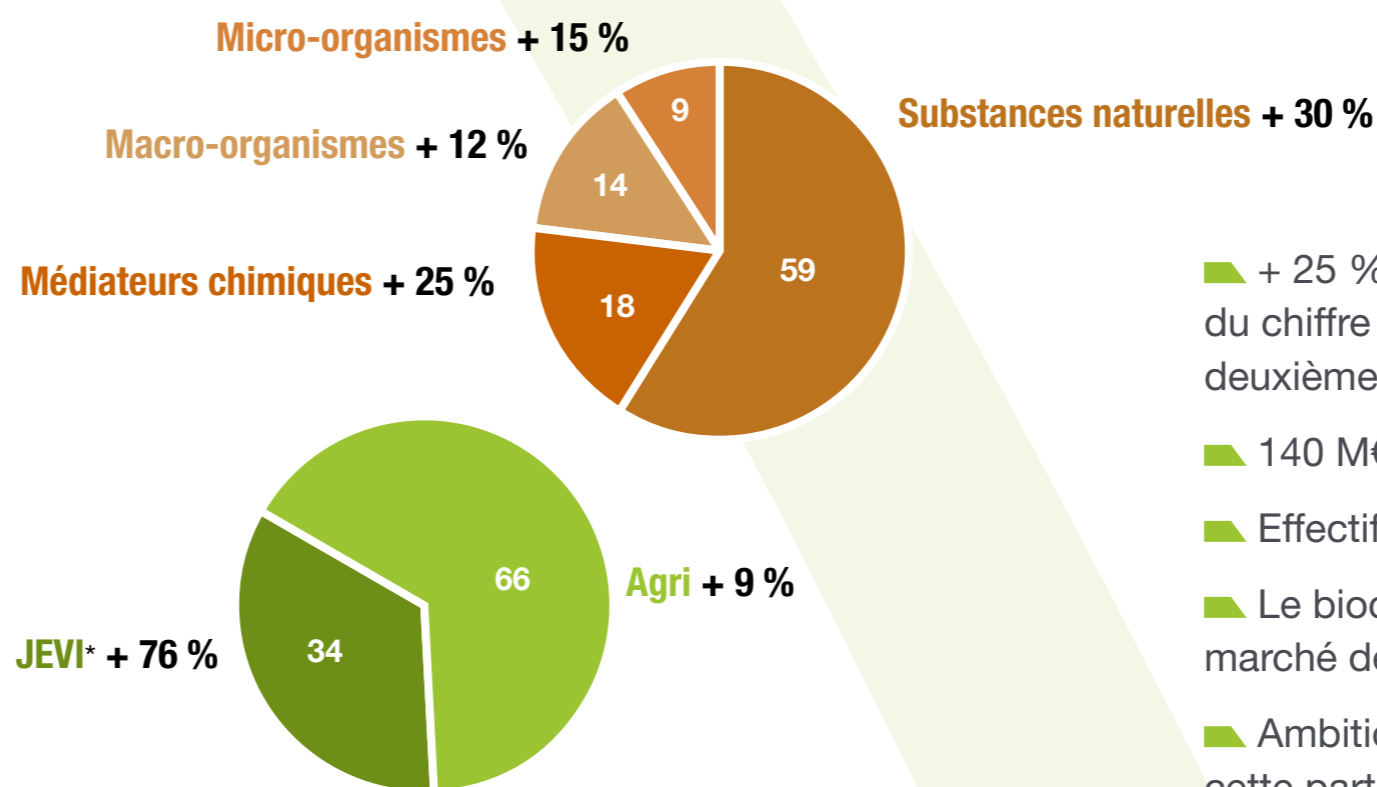
## LE MARCHÉ DU BIOCONTRÔLE EN FRANCE (2017)

### Activité biocontrôle des membres d'IBMA France (en M€)



Source : Enquête ADquation réalisée pour IBMA France (juillet 2018).

### Activité biocontrôle des membres d'IBMA France en 2017 (en pourcentage du CA)



Source : Enquête ADquation réalisée pour IBMA France (juillet 2018).

- + 25 % de croissance du chiffre d'affaires, pour la deuxième année consécutive.
- 140 M€ de chiffre d'affaires.
- Effectif : environ 500 salariés.
- Le biocontrôle représente 5 % du marché de la protection des plantes.
- Ambitions d'IBMA France : tripler cette part de marché pour atteindre 15 % à horizon 2025.

## LE CAS DES JARDINS ET ESPACES VERTS (JEVI)

Après l'application des interdictions côté professionnels en 2017, entrée en vigueur côté « grand public » de l'interdiction à la vente des produits phytopharmaceutiques conventionnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (loi « Labbé » du 6 février 2014 et loi « transition énergétique » du 17 août 2015).

En plus des autres techniques existantes utilisables en combinaison (agronomiques, mécaniques, sélections variétales, ...), côté produits de protection des plantes, seuls pourront être vendus, utilisés et détenus les produits de biocontrôle au sens de l'article L.253-5 du CRPM (inscrits sur la liste établie par la DGAL), les produits utilisables en agriculture biologique (UAB), les produits dits à faible risque et les produits composés de substances de base.

## POURQUOI UTILISER LES SOLUTIONS DE BIOCONTRÔLE ?

- Pour répondre à ses propres enjeux économiques, environnementaux et sociaux !
- Pour répondre aux demandes de ses clients et des consommateurs (cahiers des charges spécifiques,...), mieux valoriser ses productions, accéder à un marché,...
- Pour apporter des réponses à ses voisins, à la société en générale.
- Pour répondre aux obligations réglementaires et contribuer à optimiser ses aides.
- Pour apprendre, expérimenter, découvrir de nouvelles pratiques innovantes contribuant à une agriculture plus durable.
- Pour intégrer ces techniques, à ses autres bonnes pratiques et témoigner, transmettre, conseiller.
- ...